



3 Rue du Moulin 76220 NEUF-MARCHÉ
 Téléphone (secrétariat) : 02 32 89 04 11 Fax : 02 78 08 58 20
 Mail : secretariat@saepabraysud.fr

Nombre de délégués : 38
 Présents : 23 + 4 Pouvoirs
 Absents : 11

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
Du vendredi 1^{er} septembre 2017 à 18h00
A LA SALLE DES FETES DE BEAUVOIR EN LYONS

L'an deux mil dix-sept, le vendredi premier septembre, à dix-huit heures, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Beauvoir en Lyons, sous la présidence de Monsieur Emmanuel BROUX, Président du S.A.E.P.A. du Bray Sud.

Date de convocation : 18 août 2017
Date d'affichage : 18 août 2017

Nombre de délégués : En exercice : 38
 Présents : 23
 votants : 27 dont 4 pouvoirs
 Absents : 11

Etaient Présents Mesdames et Messieurs les conseillers syndicaux suivants :

DESCHAMPS Françoise, RIMBERT Dominique, COFFRE Francis, DEFFONTAINES Xavier, BROUX Emmanuel, FRÉRET André, LEROY Alain, LESUEUR Gérard, LETONDEUR Robert, CANU Jean-Noël, PICARD Eric, NOEL François-Mary, LATISTE Rémy, GATINE François, LEGAY Pascal, BIVILLE Jacques, DE WINTER Nicolas, LEPELTIER Catherine, GRISEL Jérôme, RICHARD Lucien, BARRILLIOT Nelly, POREZ Jean-Paul, DUPARD Raymond.

Absents ayant donné pouvoir : BORGGOO Martine pouvoir à BROUX Emmanuel
 CAUCHOIS Nathalie pouvoir à GRISEL Jérôme
 BUT Dominique pouvoir à POREZ Jean-Paul
 DUJARDIN Corinne pouvoir à BARRILLIOT Nelly

Absents : DAMBREVILLE Dominique, FRANCHOMME Jean-Marie, DENJEAN Michel, CAUCHY Patrice, LANGLOIS Robert, BANCE Philippe, VIDECOQ Michel, CHARDEL Bruno, JOLY Roland, DELISLE Odette, JOUEN Christophe.

Madame Françoise DESCHAMPS est élue secrétaire de séance.

1/ Approbation du compte rendu de réunion du 23 juin 2017

Le compte rendu de la séance précédente est après lecture approuvé à l'unanimité.

2/ Avis sur les projets de périmètre et de statuts d'un Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement issu de la fusion du SAEPA du Bray Sud et du SIAEPA de la Haye

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

3/ Retrait des Services du SPANC du SIAEPA de Sigy vers le SPANC du SAEPA du Bray Sud

Ce point est reporté à une date ultérieure.

4/ Délibération n°26/2017 : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la Côte de Saint Aubin à Gournay en Bray - Lot 1 et lot 2 - Choix des entreprises

Monsieur le Président rend compte de l'ouverture et examen des plis par la commission «appel d'offres» pour le choix de l'entreprise chargée des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement collectif de la Côte de Saint Aubin à Gournay en Bray.

Le marché est décomposé en deux lots :

➤ **le lot n°1 : géo-référencement des réseaux**

Deux entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante :

INGETEC – 53 quai du Havre – BP 1052 – 76172 ROUEN CEDEX 1 pour un montant de 18 200.00 € H.T soit 21 840.00 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

➤ **le lot n°2 : travaux**

Trois entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante :

DLE – 2 rue Léon BLUM – 76530 GRAND COURONNE pour un montant de 409 092.50 € H.T soit 490 911.00 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- D'approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à INGETEC en ce qui concerne le lot 1,
- D'approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à DLE en ce qui concerne le lot 2,
- De solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie »,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec INGETEC et DLE et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés.

5/ Délibération n°27/2017 : Travaux de déconnexion du réservoir d'Avesnes en Bray - Choix de l'entreprise

Monsieur le Président rend compte de l'ouverture et examen des plis par la commission «appel d'offres» pour le choix de l'entreprise chargée des travaux de déconnexion du réservoir d'Avesnes en Bray.

Deux entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante :

SAT – 3 rue de la Petite Chartreuse – 76000 ROUEN pour un montant de 39 035.00 € H.T soit 46 842.00 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- D'approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à SAT,
- De solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie »,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec SAT et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché.

6/ Délibération n°28/2017 : Système de traitement de l'unité de traitement de Bouchevilliers (Opération 98) – Choix des maîtres d'oeuvres

Monsieur le Président rend compte de l'ouverture et examen des plis par la commission «appel d'offres» pour le choix du maître d'oeuvre chargée des travaux de déconnexion du réservoir d'Avesnes en Bray.

Le marché est décomposé en trois lots :

le lot n°1 : mission de maîtrise d'oeuvre

Trois entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante :

IRH Ingénieurs Conseils – 1690 rue Aristide Briand – BP 62 – 76650 PETIT-COURONNE pour un montant de 57 587.50 € H.T soit 69 105.00 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

le lot n°2 : mission de CSPS (Coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé)

Deux entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante :

ACI (Assistance Conseil Ingénierie) – 5 bis rue du Bois – 60220 BOUTAVENT pour un montant de 4 118.00 € H.T soit 4 941.60 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

le lot n°3 : mission de contrôle technique

Trois entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante :

QUALICONSULT – Agence de Rouen – Avenue des Hauts Grigneux – Mach 8 – 76420 BIHOREL pour un montant de 6 240.00 € H.T soit 7 488.00 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- D'approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à **IRH en ce qui concerne le lot 1**,
- D'approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à **ACI en ce qui concerne le lot 2**,
- D'approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à **QUALICONSULT en ce qui concerne le lot 3**,
- De solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie »,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec IRH Ingénieurs Conseils, ACI et QUALICONSULT et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés.

7/ Délibération n°29/2017 : Travaux à la station d'épuration de Gournay en Bray

- Choix de l'entreprise

Monsieur le Président rend compte de l'ouverture et examen des plis par la commission «appel d'offres » pour le choix de l'entreprise chargée des travaux à la station d'épuration de Gournay en Bray.

Deux entreprises ont répondu.

La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante :

SADE Direction Régionale de Normandie – 1724 avenue du Général De Gaulle – BP 17 – 76350 OISSEL pour un montant de 858 454.00 € H.T soit 1 030 144.80 € T.T.C au taux de T.V.A de 20 %.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité décide :

- D'approuver le choix de ladite commission et de confier le marché à **SADE**,
- De solliciter les subventions du Conseil Départemental de Seine-Maritime et de l'Agence de l'Eau « Seine Normandie »,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec SADE et à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement des marchés.

8/ Délibération n°30/2017 : Modification de la délibération n°24/2017 concernant l'achat de la parcelle AL n°380 (accès à la STEP de Gournay en Bray)

Vu la délibération n°24/2017 en date du 23 juin 2017 approuvant l'acquisition de la parcelle cadastrée Section AL, numéro 380 pour une contenance de 647 mètres carré ;

Monsieur le Président propose de modifier cette délibération en ce qui concerne la surface du terrain et du prix d'acquisition. Monsieur le Président indique qu'un accord de division du terrain est intervenu avec le propriétaire, et présente le plan foncier. Seule l'acquisition d'une surface de 105 m², sur le côté, permettant l'accès à la station d'épuration est nécessaire.

Il propose un prix d'acquisition de 665.38 euros.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Accepte de modifier la surface d'acquisition de terrain à environ 105 m², issu de la parcelle cadastrée Section AL, numéro 380, dont la surface exacte résultera de l'établissement du document d'arpentage par le géomètre. Compte-tenu de l'évaluation effectuée sur cette parcelle par le Service des Domaines, le coût d'acquisition s'élève à 665.38 euros, calculé au prorata de l'estimation établie par les Domaines (4100 euros pour un terrain de 647 mètres carré),
- Accepte la constitution d'une servitude de passage aux propriétaires de la parcelle AL 384,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte d'achat ainsi que tous les documents en résultant,
- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte notarié constatant la servitude de passage sur la parcelle AL 380 au profit du propriétaire de la parcelle AL 384 ainsi qu'une servitude pour les réseaux desservant le centre technique (gaz, eau, électricité, télécom),
- Précise que les frais annexes, les frais relatifs à la constitution de cette division de parcelle ainsi que les frais notariés inhérents à la mise en place de la servitude seront à la charge du SAEPA du Bray sud.

9/ Décisions modificatives

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 :

Budget Assainissement Collectif

Réalisation de réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement collectif en vue de la réhabilitation de la station d'épuration de Beauvoir-en-Lyons et de systèmes de gestion des eaux pluviales (convention de mandat de maîtrise d'ouvrage du 3 août 2016 entre la Commune de Beauvoir-en-Lyons et le SAEPA du Bray Sud)

Section investissement :

Dépenses Article Compte 2315-23 opération 120 - 250 000 euros

Dépenses Article Compte 45811- 45 opération 120 + 250 000 euros

Section investissement :

Recettes Article Compte 1314-13 opération 120 - 250 000 euros

Recettes Article Compte 45821- 45 opération 120 + 250 000 euros

Information : Démission de l'animatrice BAC au 1^{er} août 2017

L'ordre du jour étant épuisé la séance du 1^{er} septembre 2017 est levée à 19h45.

BROUX Emmanuel

GRISEL Jérôme

PICARD Eric

LESUEUR Gérard

DESCHAMPS Françoise

RIMBERT Dominique

COFFRE Francis

DEFFONTAINES Xavier

FRÉRET André

LEROY Alain

LETONDEUR Robert

CANU Jean-Noël

NOEL François-Mary

LATISTE Rémy

GATINE François

LEGAY Pascal

BIVILLE Jacques

DE WINTER Nicolas

LEPELTIER Catherine

RICHARD Lucien

BARRILLIOT Nelly

POREZ Jean-Paul

DUPARD Raymond